# Commission de Gestion du Conseil Communal de Prangins Rapport sur le préavis (66/21) – Rapport de gestion 2020

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 43, 103-108, du Règlement du Conseil communal, de l'article 40 LC et 34,35,36 RCCom, la Commission de gestion (CG) composée de MM. Blaise Cartier, Rémy Cochet, Claude Perret, Stefano Rosselet, Hervé Durgnat, Sébastien Rumley et Jean-Marc Bettems, (*Président*) s'est réunie au total à 8 reprises.

#### Introduction

Dans le cadre de son examen de la gestion 2020, la CG a étudié le préavis 66/21 « Rapport de gestion 2020 », le préavis 65/21 « Comptes 2020 » et l'ensemble des classeurs comptables 2020 des comptes communaux ainsi que divers documents et règlements. Le 15 mars 2021, la CG a remis au Syndic, une liste de questions qu'elle souhaitait aborder individuellement avec les municipaux au sujet de la gestion de chaque dicastère pendant l'année 2020. Ces rencontres individuelles en présentiel ont eu lieu avec :

- 1. Mme Alice Durgnat-Lévi, le 19 avril 2021
- 2. Mme Dominique Ella Christin, le 19 avril 2021
- 3. M. Denys Chevalier, le 26 avril 2021
- 4. Igor Diakoff, le 26 avril 2021
- 5. M. François Bryand, le 10 mai 2021

Les réponses municipales verbales aux questions de la CG ont été apportées lors des rencontres, certaines demandes de précisions ont été formulées. Les réponses finales complémentaires au rapport de gestion ont été rendues le 12 mai 2021. Nous remercions ici les Municipaux pour leurs précieuses contributions et disponibilité lors des entretiens, ainsi que pour les réponses fournies.

Nous avons reçu dans la seconde quinzaine de mai, de la part de conseiller communaux, des courriels exprimant des considérants (urbanisme, enseignement primaire et secondaire, transports publics, police, port), portant sur la gestion de la Municipalité. La CG a pris bonne note des divers points abordés.

Malheureusement leur réception succédant les entretiens, il n'a pas été possible de les prendre pleinement en compte. Les membres siégeant actuellement et souhaitant se représenter lors de la prochaine législature s'engagent à les étudier au cours de l'automne 2021 avec les nouveaux membres élus à la CG.

Les documents demandés par la CG et remis par les Municipaux ont été restitués après examen pour des raisons de confidentialité. Les autres documents ont été archivés dans un classeur libellé « CG 2020 », déposé dans une armoire sous clé dans le bureau du Conseil communal. La CG s'est engagée à ne pas divulguer ni sortir ces documents de l'enceinte de la Maison de Commune.

Nous avons reçu le fichier « Grand livre » le 22 avril, le rapport de gestion de la Municipalité préavis 66/21 le 28 avril, les comptes (préavis 65/21) le 29 avril, le rapport de révision de la société fiduciaire le 13 mai 2021.

Le 3 mai, la CG a rencontré la Municipalité incorpore. Sur la base des préavis et documents reçus, nous avons eu une discussion générale ouverte. La bonne facture du rapport de gestion a été reconnue et saluée. La CG s'est particulièrement intéressée à l'organisation mise en place pendant l'année 2020, une période fortement impactée par la COVID. Le virus a malheureusement sévi, quatre collaborateurs ayant leur bureau à la Maison Fischer ont déclaré un Covid, et quatre municipaux l'ont aussi contracté. Malgré cela, selon les dires des municipaux, les affaires communales n'ont pas souffert de manquements portant à conséquence sur la gestion des affaires communales. Ces personnes touchées sont à pied d'œuvre.

Le télétravail a été organisé pour les collaborateurs ayant une mission compatible. Dans les services non compatibles avec le télétravail (voirie, espaces verts, conciergerie), les mesures de protection ont été mise en place. L'équipement informatique a été renforcé pour assurer la performance et la sécurité

La CG reconnait les efforts entrepris par l'ensemble des collaborateurs pendant cette longue période pleine d'incertitudes et de complications. Elle adresse sa reconnaissance et salue particulièrement les collaborateurs contraints à rester au front, exposés aux contraintes supplémentaires dans l'exercice de leurs tâches tout en se protégeant. La Municipalité a fait preuve de flexibilité et de réactivité, d'adaptation au jour le jour. Le retour à la normale n'est pas encore possible. Toutes ces adaptations ont suscité certaines réflexions utiles exploitables pour l'avenir proche au sujet de l'organisation du travail en général.

A l'heure où nous terminons une législature et ou une nouvelle composition du collège municipal s'installe, nous vous proposons dans notre rapport sur l'année 2020 de vous rapporter les points essentiels que nous souhaitons porter à votre attention. Nous occulterons les points qui ont fait l'objet de nos questions détaillées mais qui ont reçu de façon claire et satisfaisante les commentaires et réponses des municipaux.

La vérification des pièces comptables et des comptes a fait l'objet d'un rapport CG séparé, relatif à l'étude du préavis 65/21 «Comptes de l'exercice 2020».

# Compte rendu des entretiens avec les Municipaux. Entretiens et réponses aux questions envoyées le 15 mars 2021 par la CG.

# Entretien avec Monsieur François Bryand, Syndic

#### COVID et administration générale

L'année 2020 a été fortement impactée par la problématique et les conséquences COVID. La CG a souhaité partager le bilan de l'organisation de crise appliquée pour les collaborateurs de la Commune et les effets sur la conduite des affaires communales. La CG s'interroge sur le fait que plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont été confinés chez eux. Pendant cette période difficile, ont-ils reçu une mission claire sur ce qu'ils pouvaient continuer d'assurer à distance ? Sont-ils restés atteignables et disponibles ? Quelles sont les tâches non accomplies ou retardées de ce fait ? La CG sollicite le Syndic pour obtenir un bilan sur cette année très particulière.

**Réponse du Syndic :** Le 16 mars 2020 le personnel administratif a été confiné à la maison tout en maintenant des prestations à la population malgré la fermeture des guichets. Des courriels réguliers de la part des RH ont été envoyés au personnel communal pour les tenir informés des mesures prises par le comité de pilotage COVID (Municipaux et Chefs de service). Les réductions d'horaire de certains guichets et le télétravail ont révélé des opportunités que la Municipalité se propose d'étudier.

#### Suivi du vœu CG n°2-2017 "Vacations des municipaux"

La CG demande que pour 2020, le pourcentage des heures de vacations soit indiqué par thème (administratif, suivi préavis, représentation...) et par Municipal.

La CG avait demandé que les vacations soient référencées par préavis et domaines d'activité. Cette attente reste irréalisable pour les membres de l'Exécutif.

Le Syndic a fourni néanmoins le tableau suivant indiquant comment les vacations ont été réparties.

2/11

Municipal	2016	2017	2018	2019	2020
F. Bryand		317	300	224	246
D.E. Christin		385	244	502	305
A. Durgnat-Levi		275	232	277	229
D. Chevalier		129	147	105	134
I. Diakoff		246	302	276	178
TOTAL	1734	1352	1225	1384	1092

#### Départs de collaboratrices et collaborateurs en 2020

#### La CG s'interroge si ces départs sont liés à un disfonctionnement interne

**Réponse du Syndic :** Deux changements ont eu lieu en 10 ans (1 x licenciement – 1 x résiliations de contrat). La confidentialité doit être appliquée de toute façon pour répondre à cette question. Les personnes qui ont donné leur congé l'on fait spontanément et de leur plein gré.

#### Mise à jour du document interne (cadre réglementaire)

Réponse du Syndic : C'est à bout touchant. La nouvelle Municipalité aura le classeur lors de leur prise de fonctions.

#### Présentation des Cahiers des charges des collaborateurs engagés en 2020

Le Syndic les a présentés à la CG en rappelant la clause de confidentialité. Les contrats de travail ne peuvent être présentés. On peut présenter un modèle mais les données inscrites sur les contrats de travail ne peuvent être dévoilées (protection des données). Les cahiers des deux nouveaux engagés dans le cadre du préavis sont remis à la CG le 10 mai 2021.

La CG relève que ceux-ci ont été signés quelques jours avant d'être remis à la CG!

#### Tableau des investissements

**Réponse du Syndic:** Le tableau des investissements reflète les intentions de la Municipalité en lien avec le programme de législature. Il est régulièrement actualisé et priorisé. Il tient également compte des capacités financières de la Commune. En 2020, 2/3 des projets ont été initiés voire réalisés. La politique consiste à lister initialement l'ensemble des intentions municipales quitte à suspendre, repousser ou abandonner certains projets.

La CG souhaite que cet outil évolue et devienne davantage un outil de pilotage prospectif.

#### En lien avec le vœu n° 2-2018

Le Syndic présente la liste des 50 fournisseurs les plus importants pour la Commune (tri décroissant), avec le chiffre d'affaires.

La CG la tient à disposition si des conseillers désirent en prendre connaissance. Si elle ne suscite pas de commentaires particuliers, la CG remercie quoiqu'il en soit le Syndic pour cet élément.

#### Liste des formations suivies par les collaborateurs en 2020 ainsi que les certifications obtenues

**Réponse du Syndic:** La liste complète des 13 formations suivies et des coûts inhérents est présentée à la CG par le Syndic. Le montant total alloué se monte à CHF 12'923.-. En 2020 une personne a suivi une formation CAS pour pouvoir être directrice de notre nouvel APEMS; il s'agit d'une certification obligatoire demandée par le Canton. Une seconde personne a aussi terminé sa formation de cadre en administration publique (coût non pris en charge par la Commune).

La CG relève la répartition équilibrée diversifiée et cohérente des formations suivies.

#### Présentation à la CG des postes pour lesquels le budget a été dépassé

**Réponse du Syndic :** La liste complète établie en février 2021 est une extraction du document « préavis 65/21 » Comptes 2020 .

#### Préavis bouclés en 2020

Réponse du Syndic : La liste figure dans le Préavis 66/21 "Rapport de gestion 2020".

La CG propose une reconsidération du processus. Il est convenu qu'elle peut obtenir le décompte final détaillé à partir du moment où le paiement de l'intégralité des factures est effectif. La CG demande que le décompte final soit présenté spontanément dans un délai plus pertinent par rapport à la fin des travaux même si quelques factures résiduelles mineures demeurent.

#### Archivage et gestion des documents

La CG demande des précisions sur l'évolution de la politique de classement des documents papier et électroniques (archives courantes).

**Réponse du Syndic :** l'archiviste finira sa mission au 30 juin 2021 et son travail sera repris par Pro-Archives. L'archivage électronique avec le nouveau plan de classement et une nouvelle manière d'archiver sera mis en œuvre le 17 mai 2021.

## **Entretien avec Madame Dominique-Ella Christin, Municipale**

En préambule, Mme Christin nous a fait remarquer que toutes les questions de la CG seraient traitées dans le rapport de Gestion de la municipalité. (Réponses référencées sous Cf/dans ce résumé)

#### **URBANISME**

#### Elaboration de la « SGZA » (Stratégie de Gestion des Zones d'Activité)

Avis de situation sur la participation au groupe de suivi politique pour élaborer la SGZA pour les districts du canton de Vaud (10 districts) et pour en particulier celui de Nyon (47 communes) ?

**Réponse de la Municipale**: Le premier constat posé par le canton, c'est qu'il n'y a pas assez de zones d'activité dans le district de Nyon. La question est de savoir où et comment les répartir sur les territoires des communes, particulièrement, celles qui sont dans les périmètres compacts d'agglomération.

Le diagnostic est en cours d'élaboration et la validation du volet opérationnel par les exécutifs communaux est attendue début 2022,

C.f/ Réponse écrite dans le rapport du préavis n°66/21 rapport de gestion 2020 sous rubrique 1.2 page 59

## Plans de quartier. Situation sur le plan de quartier Bénex-sud/Grand Champ

**Réponse de la Municipale :** Nous avons créé un groupe de travail entre différents propriétaires des terrains concernés, pour établir une convention. Actuellement nous sommes en attente du résultat de celle-ci. L'IUS pour ces zones est 0,625 %, coefficient pour bâtir à Prangins en Zone compacte.

C.f /Réponse écrite dans le préavis sous rubrique 1.5.2 pages 65 et 66

#### IUS et zone villa. Assouplissement de l'IUS au sein de la Zone villa

Situation sur l'étude pour l'assouplissement de l'IUS au sein de la Zone villa ? (70% du territoire Pranginois)

**Réponse de la Municipale** : La commune a proposé au Canton un coefficient de 0,25 au lieu du 0,2 actuellement en vigueur. Ce dossier au 31 décembre 2020 était dans les mains du Canton et nous sommes en attente.

Cf/ Réponse écrite dans le préavis sous rubrique 1.4.2 pages 61, 62, 63, 64 et 65

#### **Convention intercommunale STI (Service Technique Intercommunal)**

#### Maintien du contrat ? Recherche de pistes d'améliorations ?

Réponse de la Municipale : En attente de l'organisation de l'assemblée générale qui n'a pas pu se faire en raison du

Cf/ Réponse écrite dans le préavis sous rubrique 3.3 page 76

#### **ENVIRONNEMENT**

#### Achat électricité plus performante

**Réponse de la Municipale**: Après une analyse coûts bénéfices d'une telle évolution, la municipalité a décidé de ne pas encore passer pour l'instant à cette solution.

Cf/ Réponse écrite dans le préavis sous rubrique 1.2.4 de la page 43

#### Durée des enregistrements de la surveillance vidéo

**Réponse de la Municipale:** Les enregistrements de surveillance vidéo sont actuellement limité à 96h, soit 4 jours. La durée autorisée de cette limite a été prolongée à 7 jours. Cela pour une meilleure lecture et identification des événements survenus.

Cf/Réponse écrite dans le préavis sous rubrique 6.3 page 54

#### Sous location pour Association « Au potager de Prangins »

La CG demande si la commune est informée ?

**Réponse de la Municipale :** le fermier locataire du terrain, informe qu'il n'encaisse pas de sous location. Seuls les travaux réalisés par ce dernier pour cette association sont facturés par ses soins. La commune déduit par ailleurs dans le fermage un montant proportionnel la surface utilisée par cette association.

Cf/Réponse écrite dans le préavis sous rubrique 4.1.1 page 47

La CG s'interroge sur quels critères la Commune a accordé la gratuité à cette association. Sans argumentation, ne créons-nous pas un précèdent ? Ce point sera réexaminé en 2021.

## **Entretien avec Madame Alice Durgnat-Levi, Municipale**

#### **Enclassements**

**Réponse de la Municipale :** Pas de changement, on constate une baisse d'effectif au niveau enfantine. Les chiffres sont donnés dans le rapport de gestion. Les charges liées au personnel sont inférieures au budget. Il se peut que Nyon demande un accueil d'enfants à Prangins.

- Occupation des salles Nyon: 7 classes libres sur un total de 95. Projection 2025: Secondaire: pas de classe libre
- Pourcentage d'enfants pranginois enclassés (non privés): 89%

La CG constate que les Directions d'établissements ne communiquent pas de chiffres (par exemple le taux d'occupation). Or la CG estime avoir besoin de ces informations d'année en année pour suivre la gestion de l'immobilier scolaire. Mme Durgnat s'engage à obtenir des chiffres précis à l'avenir (rien reçu à ce jour).

#### Subventions communales COVID pour la crèche, UAPE :

Réponse de la Municipale : pas de répercussion des frais sur les parents pendant la fermeture.

#### **RAT Toblerones**

**Réponse de la Municipale :** Une étude a montré que les coûts du réseau sont dans la norme. La Municipale s'engage à transmettre ce document à la CG (rien reçu à ce jour).

#### Prestation gratuite pour les familles prise en charge par la Commune

**Réponse de la Municipale :** En 2016 et 2017, les devoirs surveillés étaient gratuits pour les parents, les enseignants étaient rémunérés par la commune. Par la suite des auxiliaires ont été engagés. L'attractivité des devoirs surveillés a été adaptée pour ne pas prétériter celle des APEMS.

#### Salaire du personnel occasionnel

**Réponse de la Municipale :** Il y a eu beaucoup moins que prévu: (pas de frais de formation, colloques, activités ni d'engagement de conseillère école-famille). Les auxiliaires ont été payés comme employés communaux durant la phase aigüe du confinement (6 semaines). Ils ont été mobilisés pendant cette période pour téléphoner, pour rendre visite aux ainés, entre autres.

#### Salle de réunion pour la jeunesse

**Réponse de la Municipale :** Le Local a été refermé après plaintes du voisinage. La Municipale souhaite travailler sur ce sujet durant la prochaine législature. Un projet "centre d'animation", permettrait de fournir un endroit pour les jeunes de 13 à 18. Un sondage a été commandé.

La CG se réjouit de prendre connaissance de ce sondage et de l'avancement du projet.

#### Contribution communale à la réforme policière

Réponse de la Municipale : Le revenu supplémentaire de CHF 17'909 est dû à l'exercice précèdent 2019.

#### Contrôle des habitants (informatique)

Par suite du dernier rapport de gestion 2019, la CG a demandé comment la situation a évolué.

**Réponse de la Municipale :** Le changement de logiciel est toujours attendu. L'outil actuel a bénéficié d'une nouvelle version en 2020.

#### **Concept stationnement**

Réponse de la Municipale : Le règlement de police réglera cette question. Le préavis 64/21 est actuellement à l'étude.

#### Outil informatique: « Mon portail »

**Réponse de la Municipale :** C'est un bon outil ! La phase d'adaptation est arrivée en plein COVID. Cela permet d'économiser du temps et offre plus de souplesse pour les parents.

## **Entretien avec Monsieur Denys Chevalier Municipal**

#### Travaux 2020. Eclairage public

**Réponse du Municipal :** Les travaux de la route de l'Etraz et de Bénex-Dessus) ont permis d'enlever 44 luminaires d'ancienne génération et la pose de 46 nouveaux luminaires (+2 - passages piétons). Ce changement de luminaire se traduit par une baisse de la consommation globale d'électricité de 9%. (2019 - 269'570 kW / 2020 - 246'400 kW). Le nombre de luminaire sur la commune s'établit à 660 pièces.

#### **Travaux 2020 Entretien canalisations. Interventions**

#### La CG a demandé le détail des interventions et a reçu le listing suivant :

- Pompage de la fosse des eaux claires du passage sous voies: CHF 1'992.95 pour changement des pompes
- Remplacement du couvercle de l'exutoire des eaux claires à la plage de Promenthoux CHF 6'167.65
- Création d'un caniveau de route pour évacuation des eaux de ruissellement en amont de la buvette des Abériaux: CHF 7'862.10
- Réalisation de 3 sondages pour recherche de couvercle (enterré) de canalisations EU au vallon des fossés. CHF 2'073-25
- Scellement de 2 couvercles endommagés: CHF 1'289.75
- Modification d'une chambre double le long de la Route de Lausanne: CHF 4'135.70
- Travaux de curage annuel (Chenalette, Aérodrome, Fossé, Vieux-Pressoir): CHF 11'455.20
- Nettoyage de la STREL du, Pélard et contrôle de la pompe: CHF 1'93.65
- Intervention de nettoyage de collecteur au chemin de Trembley (racines): CHF 3'601.-

# Suivi du vœu CG 2017 n°6 - Travaux d'entretien des routes effectués en 2020 *Réponse du Municipal :*

- Des travaux de gravillonnage ont été réalisés au Chemin des Chaux. CHF 14'792.80. Le résultat pas satisfaisant: La présence d'eau dans la chaussée a altéré rapidement le revêtement. L'entreprise en charge des travaux est convoquée pour explication.
- Remise à niveau de 4 grilles EC CHF 7'275.15
- Remplacement des 2 pompes EC du passage sous voie: CHF 39'849.-
- Traitement de fissures sur 4'650 mètres: CHF 15'524.95

L'étude des chaussées effectuée en 2019 ne prend en compte que les travaux GC (Génie civil). Ceux-ci ne tiennent pas compte des réseaux souterrains, des encaissements des chaussées, des écoulements, des mesures de déviation à mettre en place, des honoraires d'ingénieurs (étude et suivi), etc. Les montants sont donc indicatifs et doivent être pris avec une certaine marge (+ 30 à 50% CG ?). Cette étude donne plus une priorisation des interventions que des coûts réels.

#### Finalisation de l'arrêt de bus des Mélèzes

**Réponse du Municipal :** Un bureau d'ingénieur a été mandaté pour ce projet. L'objectif étant de profiter des travaux du pont de la Redoute (septembre 2021 - septembre 2022) qui vont diminuer très fortement le trafic (plus de bus) pour réaliser les travaux de cet arrêt. Une dépose d'un préavis de construction est prévue pour l'automne 2021. Le préavis comprendra également une réfection partielle des enrobés de la chaussée en direction du giratoire car ceux-ci sont en mauvais état.

#### Equipements de la Voirie

La GC souhaite que le tableau récapitulatif inclus dans le préavis 58/20 soit mis à jour chaque année, ajouté dans le rapport de gestion, idéalement avec une colonne "cout de remplacement estimé".

**Réponse du Municipal :** Le tableau est mis à jour. L'entretien courant des véhicules est effectué régulièrement et consciencieusement par le service de voirie. Les travaux "lourds" sont donnés à des entreprises spécialisées.

Espaces Verts, détails du compte 440.3189 : « Frais divers travaux exécutés par des tiers ».

**Réponse du Municipal :** Contrat d'entretien - Château - CHF 36'000.- Contrat d'entretien - Village/Combe - CHF 30'000.- Garniture florale - Place du Village CHF 5'200.-. Trois Prestations assurées par une entreprise locale.

#### Préavis 17/17 Assainissement rte de l'Etraz

**Réponse du Municipal**: Les métrées des travaux GC sont terminés. Le budget du préavis tel qu'amendé, était de CHF 1'410'000.- HT. Le montant effectif est finalement de CHF 1'380'875.- HT.

La demande de subvention, d'un montant de CHF 387'000.- TTC, a été déposée à la DGMR en date du 8 février 2021, (Il n'y pas eu de retour à ce jour).

#### Colombarium cimetière. Travaux 2020

La désaffectation partielle du columbarium suit son cours. Du retard a été pris avec la pandémie et la disponibilité du marbrier. Il est prévu de déplacer toutes les urnes non échues ou renouvelées dans les parties existantes. Un préavis devrait être déposé en octobre 2021 pour la pose d'un nouveau columbarium sur cet emplacement.

#### Suivi du vœu CG 2017 n°7

Application du règlement communal de l'utilisation du domaine public. La CG demande comment le règlement a été appliqué

**Réponse du Municipal :** (partiellement pour 4 cas). Pour les travaux confiés à la SEIC qui est une société intercommunale, il n'y a pas lieu de taxer. Les travaux entrepris par Swisscom pour la pose de la fibre optique n'ont pas fait l'objet de facturations. En ce qui concerne les CFF la question n'a pas trouvé de réponse. Pour les travaux entrepris par les SI de Nyon pour le gaz c'est inclus dans le permis.

Total 4 cas: CHF 6'288.25 pour 2020 dans le compte 430.4313

Ce descriptif ne répond à nouveau pas de façon satisfaisante à la question de la CG.

#### **TPN**, transports publics

La CG demande quels impacts sur les coûts ont eu les modifications d'horaire intervenues en 2020 pendant le confinement ?

Le Municipal a fourni à la CG la liste des différentes étapes du changement d'offre, à savoir :

- dès le vendredi 20 mars, suppression des courses nocturnes
- dès le lundi 23 mars, passage à l'horaire du samedi (dimanche et fériés exceptés)
- dès le lundi 6 avril, passage à l'horaire du dimanche
- dès le lundi 11 mai, retour à l'horaire normal sauf pour les courses nocturnes de certaines lignes

L'impact du Covid-19 sur les frais totaux s'est avéré assez faible (-4.4%), cependant, les recettes (titres de transport) ont subi une baisse de – 31.67%. Le Municipal souligne que dès le 1er janvier 2020, un nouveau contrat de prestations a été signé entre la Ville de Nyon, la Commune de Prangins et les TPN. Ce contrat diffère du précédent qui prévoyait une couverture de déficit en cas de perte pour la ligne 805. C'est la raison pour laquelle en 2020, la Commune a dû verser un montant de CHF 87'481.- correspondant à sa participation. Cette situation provient du fait que le budget établi pour 2019 ne tenait pas compte de certains postes qui se sont rajoutés par la suite. Le Municipal relève enfin que depuis 5 ans, c'est la première fois que nous devons repayer un montant. Un total de CHF 450'000.- a été remboursé par les TPN durant ces années.

Le Municipal détaille les différentes étapes du changement d'offre:

• Vendredi 20 mars : suppression des courses nocturnes.

- Lundi 23 mars : passage à l'horaire du samedi pour les courses de lundi à samedi. L'horaire du dimanche et celui des Fêtes générales reste en vigueur, les courses nocturnes restent supprimées.
- Lundi 6 avril : passage à l'horaire du dimanche.
- Lundi 11 mai : retour à l'horaire normal sauf pour les courses nocturnes des lignes 810,811, 815 et 891 qui restent supprimées. La course nocturne de la ligne 804 est active.

Le nouveau contrat TPN de prestations signé en 2020 entre Nyon et Prangins prévoit que les acomptes sont établis conformément au budget présenté par les TPN. Il stipule que si les comptes en fin d'exercice présentent un solde négatif, les TPN l'assument. Dans le cas contraire il n'y a pas de rétrocession aux communes desservies. Le précédent contrat prévoyait une couverture de déficit en cas de perte sur la ligne 805, c'est la raison pour laquelle nous avons dû verser un montant de CHF 87'482.- à titre de participation. Nyon a payé sa part également. Notre budget 2019 ne prévoyait pas ces situations. Depuis 5 ans c'est la première fois que nous devons payer un montant additionnel. Nous avons en revanche reçu des rétrocessions pour un total de CHF 450'000.-.

Avec cette question, la CG souhaitait connaître l'incidence financière en lien avec la situation COVID. Ces explications ne répondent que partiellement à la préoccupation de la CG de savoir si des réductions proportionnelles aux restrictions de l'offre de service ont été calculées entre les TPN et la Commune. La CG s'interroge également sur l'indemnisation des employés des TPN via les RHT qui n'a pas apparu dans la réponse du Municipal. Ce point devra être repris dans les travaux de la prochaine CG.

## **Entretien avec Monsieur Igor Diakoff Municipal.**

#### Suivi du vœu CG n° 8-2017 « Locations et baux »

La CG demande la présentation de l'aide à la fixation des loyers selon le type d'objet, demandée par la CG en 2018 Détermination du Municipal: Ce souhait n'est pas réalisable en tant que tel, les utilisations des locaux sont différentes, les contrats actuellement en cours ont été convenus à des périodes différentes et basées sur des critères

différentes, les contrats actuellement en cours ont été convenus à des périodes différentes et basées sur des critéres différents (certains sur le chiffre d'affaire); certains commerçants bénéficient de conditions spéciales en raison de leur contribution à la vie du centre du village, d'autres sont le fruit d'un jugement du tribunal des baux et loyers, etc., qui rend vaine toute comparaison. Le Municipal a toutefois exposé une tentative de catégorisation:

Classe 1: Les prix des appartements ont été établis avec la régie Burnier en ligne avec les recommandations cantonales (nous avons reçus des subventions qui impliquent des règles impératives sur ce point). Nous avons, d'ailleurs, déjà remis à la CG le courrier de la régie Burnier qui explicite ce point en 2018.

Classe 2: Buvette de Promenthoux. Elle est sous la responsabilité de la SDP. Le loyer payé par le gérant a été négocié par la SDP qui rétrocède une (petite) partie à la commune. Ce système prendra fin le 31 décembre 2020. Buvette des Abériaux: le loyer de la buvette des Abériaux a été contesté par son gérant et le loyer a été négocié devant le juge.

Classe 3: Le principe d'un bail à loyer est que si le propriétaire détient des équipements qui participent à l'activité de la chose louée, il est considéré comme participant à l'activité exercée. Ainsi, il ne peut pas être tenu compte des équipements qui sont concrètement mis à disposition du gérant.

La CG est dans l'impasse sur ce point. Elle entend les difficultés rencontrées tout en restant convaincue de la pertinence de déterminer pour l'avenir des critères indépendants de l'héritage qui conduit au bilan actuel. Elle maintient cependant sa demande pour que soit mis en place un document reflétant la situation actuelle des différents baux avec leur descriptif pour chaque objet (situation, volumes, fréquentation, etc.). L'état locatif théorique (prix du marché pour un bien équivalent) ferait partie de ce descriptif. La CG recommande également d'éviter de subventionner des commerces à travers des réductions de loyer négociées de gré-à-gré de manière peu transparente.

#### Suivi du vœu CG 2018 n°4. Taux d'occupation des salles mises à disposition par la Commune

**Réponse du Municipal :** Cette requête est très complexe et chronophage à établir avec notre système informatique actuel, cela mobiliserait trop de ressources. Nous ne disposons que d'un temps partiel pour l'activité de location des salles. Cette statistique pourra vraisemblablement être établie pour l'année 2022 grâce au futur logiciel informatique, selon notre nouveau prestataire informatique.

Sachant qu'en raison du Covid, les locations de salle ont cessé, pour la plupart, après mars 2020, cette réponse donne satisfaction à la CG. Cependant la CG se réjouit de pouvoir enfin prendre connaissance de ces taux d'occupations une fois que le nouveau logiciel sera en fonction.

#### Suivi du vœu CG 2017 n°10. Maison Fischer

La CG demande la présentation des initiatives et études 2020 ayant pour objectif de relocaliser les bureaux de la maison Fischer à la Maison de Commune

**Réponse du Municipal :** La municipalité a mandaté une analyse de faisabilité de relocalisation de l'administration communale dans son intégralité dans la maison de commune auprès de M. Pierre-Alain COUVREU, architecte à Nyon. Une présentation de cette analyse et de ses conclusions sera faite devant la Municipalité, ce qui n'a pas été possible en 2020 et la situation CoVid.

La CG remercie la Municipalité pour cette initiative qu'elle a encouragée.

#### Informatique

La CG souhaite connaître l'état d'avancement de l'archivage informatique, l'évolution du contrat Infolog, le degré de satisfaction des utilisateurs, et de la nomination d'un correspondant informatique. Consciente que le changement actuel de prestataire informatique doit apporter une amélioration attendue de ce domaine stratégique, la CG s'est concentrée sur les faiblesses et difficultés rencontrées en 2020 avec Infolog. Ceci renforce la position de la CG sur l'importance de disposer d'un correspondant informatique très compétent, de construire une relation robuste et efficace avec le prestataire et d'être très au clair sur la stratégie.

**Réponse du Municipal :** Au sujet du contrat Infolog, qui gère les systèmes d'information de la Commune, cette société a décidé de mettre fin à son contrat pour fin 2020, tout en assurant ses services jusqu'à fin 2021. Le préavis 61-20 « Demande de crédit de CHF 290'000.- TTC pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers » a été déposé. La proposition de ce préavis est de s'assurer des services de la Société Prime Technologies qui devrait agir comme prestataire externe dès 2022.

Le correspondant informatique a été choisi en externe. Il remplacera Monsieur Fredy Mühlethaler qui jusqu'alors aidait la commune au cas par cas, et complétera l'offre de Prime Technologies.

La stratégie informatique sera élaborée en collaboration avec Prime Technologies SA. En ce qui concerne l'archivage électronique, cette tâche sera confiée à une société spécialisée dans ce domaine dès 2022.

La CG discerne mal la stratégie numérique de la Commune. Elle est préoccupée par la maîtrise de la gestion informatique particulièrement sensible en période de COVID et télétravail.

#### EMS: Etat d'avancement du projet

La CG s'est inquétée l'état d'avancement du projet de l'établissement d'un EMS sur le territoire communal.

Réponse du Municipal: En raison de l'interpellation d'un conseiller demandant d'étudier la possibilité de bâtir ce futur EMS sur la parcelle du CHUV où se trouve l'actuel Hôpital psychiatrique, le dossier a pris du retard. En octobre 2020 et après un entretien avec Madame la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz, cette requête a été refusée. En 2020 l'étude basée sur la parcelle 127 a été relancée. M. Delacrétaz, Voyer Région Ouest, Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a été organisée. Ce dernier confirme que les accès à la parcelle 127 conviennent. Excepté un fort investissement humain, les seules dépenses sont antérieures à 2020 et concernent les 2 études pour les parcelles 318 et 127 (cabinet ENVAR, Nyon).

Le dossier institutionnel pour le canton a été finalisé et envoyé. Le réseau de santé de la Côte a eu une présentation du projet et ce dernier a été accepté.

# Vœux de la CG à la suite de l'examen la gestion 2020

Au terme de son rapport sur la gestion 2020, la CG revient sur les vœux exprimés l'année dernière. Compte tenu du fait que nous sommes au seuil d'une nouvelle législature, la CG actuelle les rappelle dans ce rapport pour mémoire. La future CG qui sera nommée prochainement aura la liberté de s'en inspirer et d'en déterminer la reprise.

Vœux	Libellé	Statut	Remarque	
N° 2-2017	Vacations des Municipaux	En cours	Souhait de la CG pour obtenir de précisions (liens entre vacations et préavis ou affaires)	
N° 5-2017	Entretien des canalisations	En cours	Présentation d'un nouveau préavis	
N° 6-2017	Entretien des routes	En cours	Présentation d'un plan des interventions planifiées en 2020	
N° 7-2017	Indemnité pour location domaine public	Non-traité	Application stricte et révision du règlement	
N° 8-2017	Locations et Baux Détermination valeur locative	Non-traité	La CG maintient son souhait pour l'établissement d'un outil facilitant la détermination	
N° 10-2017	Maison Fischer	En cours	La CG maintient son souhait pour une réflexion	
N°2-2018	Révision de la répartition de la TVA	En cours	Souhait de la CG que le mode actuel soit réétudié et optimisé si applicable	
N°3-2018	Taux d'occupation des classes	En cours	Souhait de la CG pour obtenir dorénavant le taux d'occupation des classes à Nyon et Prangins	
Evaluation des taux d'occupations et de rentabilité des salles mises à disposition par la Commune		Non traité	Souhait de la CG que l'évaluation soit conduite et que les tarifs soient revus	

#### Remarques

La CG déplore de n'avoir pu que très partiellement traiter les questions et remarques pertinentes transmises par des conseillers communaux faisant suite à la lecture du Rapport de Gestion 2020 (66/21) et des Comptes de l'exercice 2020 (65/21).

En effet, ces documents conséquents ont été distribués aux membres du Conseil communal lors de la séance du 18 mai 2021. Or les rapports de la CG doivent parvenir au bureau du conseil 10 jours avant la date du vote prévue le 25 juin 2021, ce qui un dépôt le 14 juin 2021 au plus tard. Il n'a resté que moins d'un mois pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance et faire part de leurs questions ou remarques à la CG. En outre la CG doit les traiter, en coordination avec la Municipalité qui doit rendre une réponse écrite dans les 10 jours, pour enfin les intégrer dans les rapports finaux. Ce calendrier n'est tout simplement par réaliste.

En l'état, lorsque la CG reçoit les questions des Conseillers, les entretiens sont passés, les questions ont été posées et les rapports finaux sont en voie d'achèvement. Dans ces conditions, la CG est contrainte de reporter le traitement de ces points l'année suivante, soit après l'acceptation des comptes et après avoir donné décharge à la Municipalité.

En conséquence, la CG demande à la Municipalité de remettre le rapport de gestion et les comptes aux Conseillers avant le 15 avril dans le futur. Ainsi les conseillers pourront-ils adresser leurs remarques à la CG avant les entretiens. La CG note d'ailleurs qu'elle avait déjà fait une demande en ce sens en 2015, et que d'autre part, ce planning était déjà en vigueur lors de la législature 2007-11.

## Conclusion

La CG vous remercie pour votre attention à son travail et vous soumet les conclusions suivantes :

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil Communal de Prangins

Vu le préavis municipal N° 66/21 concernant le rapport de gestion 2020,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### Décide

- 1. d'adopter le préavis municipal N° 66/21 concernant le rapport de gestion 2020, tel que présenté.
- 2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

## Pour la Commission de gestion :

Stefano Rosselet

Claude Perret

Rémy Cochet

Hervé Durgnat

Blaise Cartier

Sébastien Rumley S

Jean-Marc Bettems (Président)

Prangins, le 11 juin 2021